



Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité de Maricourt

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juillet 2022 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Daniel Gélineau.

Étaient présents : Nancy Gagnon, Serge Turcotte, Isabelle Favreau, Éric MC Kay, Josiane Tremblay

Était absent : Jason Charland

Assiste également à la séance, Mme Nancy Daigle à titre de directrice générale en tant que secrétaire d'assemblée.

Les numéros de résolutions 156-2022 à 159-2022 ont été utilisés lors de la séance virtuelle du 29 juin, celles-ci sont invalides. Les sujets discutés et pour lesquels des résolutions avaient été adoptées sont donc repris à cette présente séance.

### **1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis.**

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum sont constatés par le maire. Il déclare par la suite l'ouverture de la séance.

### **2. Adoption de l'ordre du jour.**

160-2022

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2022
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Comptes du mois
7. Voirie
8. Résolution et Règlement
  - 8.1 Adjudication contrat de déneigement
  - 8.2 Adjudication contrat de nivelage

- 8.3 Adjudication contrat d'accotements
- 8.4 Gratuité de la salle communautaire à la RIPIV
- 8.5 Décompte progressif 1 et 2, Projet 2022, TECQ 2019-2023
- 8.6 Soutien pour la préparation de documents pour la voirie
- 8.7 Aliénation Rang 7, Jules Dandurand
- 8.8 Aliénation Rang 7, René Proulx et Bruno Beauregard
- 8.9 Assurances collectives FQM
- 8.10 Demande d'aide financière pour projets en coopération intermunicipale (Sécurité civile)
- 8.11 Photocopies et feuillet Tire de chevaux
- 8.12 Demande de soutien Cercle des fermières

- 9. MRC
- 10. Environnement
- 11. Loisirs
- 12. Incendie
- 13. Divers
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Serge Turcotte, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Proposition adoptée.

### **3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2022**

161-2022

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, appuyé par le conseiller Éric Mc Kay et résolu d'adopter le procès-verbal du 14 juin 2022.

Proposition adoptée.

### **4. Période de questions**

Une première période de questions a eu lieu.

### **5. Correspondance**

162-2022

Revue de la correspondance du mois. Aucune question.

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Proposition adoptée.

## **6. Compte du mois**

163-2022

Il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et, appuyé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu que la liste des comptes à payer au 12 juillet 2022, au montant de quarante mille quatre cent vingt-six dollars et soixante-quatre cents (40 426.64\$) préparée par la secrétaire-trésorière, soit acceptée.

Proposition adoptée.

## **7. Voirie**

Les contrats pour les travaux 2022 ont en majorité été octroyés, en août, le nivelage et l'abat-poussière seront effectués et nous allons déterminer les travaux à faire pour terminer l'année 2022.

## **8. Résolution et règlement**

### **8.1 Adjudication du contrat de déneigement pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025**

164-2022

ATTENDU l'abrogation du décret du 25 mars 2022 concernant la possibilité de tenir des réunions du conseil en virtuelle;

ATTENDU QUE les résolutions adoptées en réunion virtuelle le 24 mai 2022 sont invalides;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter toutes ces résolutions de nouveau afin de se conformer à la loi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt a procédé à des appels d'offres sur SEAO le 21 mars dernier pour le déneigement de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que ladite soumission répond aux critères de la grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt a négocié à la baisse le tarif au kilomètre pour déterminer avec l'entrepreneur un prix de 4300.00\$/kilomètre pour l'année 1 du contrat pour un territoire représentant 32.43 km;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt attribuera à l'entrepreneur une indexation égale à 2 % pour les années 2 et 3 du contrat, ce qui représente une somme de 4386.00\$/km pour l'année 2 et 4474.00\$/km pour l'année 3;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et appuyé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

Que la municipalité de Maricourt attribue le contrat de déneigement pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Excavation LG inc.

Que le devis d'appel d'offres fait partie intégrante du contrat à signer;

Que le Maire M. Daniel Gélinau et Mme Nancy Daigle, directrice générale soient autorisés à signer le contrat avec l'entrepreneur pour donner effet à la présente résolution.

Dans le cas échéant, se référer aux dates de la résolution no 125-2022 adoptée lors de la séance virtuelle du 24 mai 2022.

Proposition adoptée

### **8.2 Adjudication du contrat de nivelage pour les années 2023, 2024 et 2025**

165-2022

ATTENDU l'abrogation du décret du 25 mars 2022 concernant la possibilité de tenir des réunions du conseil en virtuelle;

ATTENDU QUE les résolutions adoptées en réunion virtuelle le 24 mai 2022 sont invalides;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter toutes ces résolutions de nouveau afin de se conformer à la loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt souhaite attribuer le contrat de nivelage pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QU'elle souhaite attribuer le contrat à Excavation LG pour les années 2023, 2024 et 2025;  
ATTENDU QUE

Le tarif sera de 130.00\$/heure pour l'année 2023, il sera de 135.00\$/heure pour l'année 2024 et 140.00\$/heure pour l'année 2025;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau, et résolu que le conseil de la Municipalité de Maricourt octroi le contrat de nivelage pour les années 2023, 2024 et 2025 à Excavation LG selon les modalités établies dans la présente résolution.

Dans le cas échéant, se référer aux dates de la résolution no 126-2022 adoptée lors de la séance virtuelle du 24 mai 2022.

Proposition adoptée

### **8.3 Adjudication du contrat pour l'entretien des accotements de chemins pour l'année 2022 à Richard Bouthillette Inc.**

166-2022

ATTENDU l'abrogation du décret du 25 mars 2022 concernant la possibilité de tenir des réunions du conseil en virtuelle;

ATTENDU QUE les résolutions adoptées en réunion virtuelle le 24 mai 2022 sont invalides;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter toutes ces résolutions de nouveau afin de se conformer à la loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt a fait faire une évaluation des travaux d'entretien des accotements de chemins;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de EXCAVATION Richard Bouthillette inc. et que ce dernier possède la machinerie spécialisée nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE lesdits travaux nécessiteront une quarantaine (40) d'heures au tarif de 155\$ de l'heure pour en assurer l'entretien;

ATTENDU QUE deux camions au tarif de 95\$ de l'heure sont requis pour effectuer ces travaux;

EN CONSEQUENCE;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Favreau, appuyé par la conseillère Nancy Gagnon, et résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien des accotements de chemins pour une quarantaine heures à EXCAVATION Richard Bouthillette inc. pour l'année 2022.

Dans le cas échéant, se référer aux dates de la résolution no 127-2022 adoptée lors de la séance virtuelle du 24 mai 2022. Le conseil entérine et approuve le contrat et les travaux effectués par EXCAVATION Richard Bouthillette inc. en lien avec son adoption en séance virtuelle.

Proposition adoptée

#### **8.4 Demande de gratuité de la salle communautaire par l'association des Pompiers (RIPIV)**

167-2022

ATTENDU l'abrogation du décret du 25 mars 2022 concernant la possibilité de tenir des réunions du conseil en virtuelle;

ATTENDU QUE les résolutions adoptées en réunion virtuelle le 24 mai 2022 sont invalides;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter toutes ces résolutions de nouveau afin de se conformer à la loi;

ATTENDU QUE la RIPIV a fait la demande pour obtenir la gratuité de la salle communautaire pour leurs activités du samedi 16 juillet prochain;

ATTENDU QUE les frais de nettoyage seront assumés par le RIPIV;

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, appuyé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu d'autoriser la gratuité de la location de la salle communautaire à la RIPIV pour l'activité qui sera tenue le 16 juillet 2022.

Dans le cas échéant, se référer aux dates de la résolution no 158-2022 adoptée lors de la séance virtuelle du 29 juin 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**8.5 Autorisation du décompte progressif # 1 et 2, TECQ 2019-2023 pour les travaux de rechargement granulaire des Chemins Bonneau et Murphy effectué par Normand Jeanson Excavation Inc.**

168-2022

ATTENDU QUE

La firme EXP. représenté par l'ingénieur M. Frédéric Blais recommande d'autoriser les décomptes progressif # 1 et 2 pour les travaux de rechargement granulaire des Chemins Bonneau et Murphy;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay appuyé par le conseiller Serge Turcotte, et résolu d'autoriser le décompte progressif # 1 et 2 tel que recommandé par l'ingénieur M. Frédéric Blais de la firme EXP.

Proposition adoptée

**8.6 Soutien pour préparation de documents pour la voirie municipale**

169-2022

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer d'un bon suivi au niveau des achats en lien avec la voirie et d'une gestion rigoureuse au niveau de l'exécution de ses travaux par la production de rapports;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire la révision de ses devis de soumissions et la création de nouveaux devis;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite s'assurer d'un inventaire du matériel de voirie et réviser les besoins en signalisation;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite une meilleure gestion de ses actifs municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de M. Dany Dumont, technicien sénior en génie civil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, appuyé par la conseillère Isabelle Favreau et résolu, d'accepter l'offre de service de M. Dany Dumont, technicien sénior en génie civil, à raison d'une quarantaine d'heures au taux de 40\$ de l'heure pour débiter la création de rapport, de bon de commande et d'outils nécessaire à la bonne gestion des travaux publics de la municipalité, le tout en complémentarité avec les services offerts par la firme EXP.;

Proposition adoptée

### **8.7 Résolution autorisant l'aliénation d'un ancien chemin**

170-2022

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Maricourt a procédé à la fermeture d'une partie du Rang 7 portant le numéro de lot 5 513 000, cette emprise de chemin n'étant plus utilisée depuis plusieurs années et constituant une emprise excédentaire;

**ATTENDU QUE** le propriétaire riverain est disposé à acquérir cet immeuble;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle aliénation;

**À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY GAGNON, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ÉRIC MC KAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité de Maricourt autorise l'aliénation de la parcelle 1 de la partie du Rang 7 portant le numéro de lot 5 513 000 décrite au plan de l'arpenteur-géomètre Marc-Antoine Carrier du 13 avril 2022 (dossier 21-414) joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante à monsieur Jules Dandurand aux conditions suivantes :

1. La municipalité ne fournit aucun titre de propriété ou certificat de localisation de cet immeuble, la vente étant faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;
2. Le prix de vente s'établit à 950,00\$;
3. Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

**QUE** le maire M. Daniel Géliveau et la directrice générale Mme Nancy Daigle soient autorisés à signer tout contrat ou autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

Proposition adoptée



## **8.8 Résolution autorisant l'aliénation d'un ancien chemin**

171-2022

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Maricourt a procédé à la fermeture d'une partie du Rang 7 portant le numéro de lot 5 513 000, cette emprise de chemin n'étant plus utilisée depuis plusieurs années et constituant une emprise excédentaire;

**ATTENDU QUE** le propriétaire riverain est disposé à acquérir cet immeuble;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle aliénation;

**À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ISABELLE FAVREAU, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSIANE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité de Maricourt autorise l'aliénation de la parcelle 2 de la partie du Rang 7 portant le numéro de lot 5 513 000 décrite au plan de l'arpenteur-géomètre Marc-Antoine Carrier du 13 avril 2022 (dossier 21-414) joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante à monsieur René Proulx et monsieur Bruno Beauregard aux conditions suivantes :

1. La municipalité ne fournit aucun titre de propriété ou certificat de localisation de cet immeuble, la vente étant faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;
2. Le prix de vente s'établit à 950,00\$;
3. Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

**QUE** le maire M. Daniel Gélinau et la directrice générale Mme Nancy Daigle soient autorisés à signer tout contrat ou autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

Proposition adoptée

**8.9 Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective**

172-2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT Qu'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SERGE TURCOTTE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY GAGNON**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Municipalité de Maricourt adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> avril 2022;

**QUE** la Municipalité de Maricourt paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la Municipalité de Maricourt respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

**QUE** la Municipalité de Maricourt maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

**QUE** la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

**QUE** la Municipalité de Maricourt donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

**QUE** la Municipalité de Maricourt autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité de Maricourt accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Proposition adoptée

### **8.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PROJETS EN COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (SÉCURITÉ CIVILE)**

173-2022

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-De-La-Rochelle et la Ville de Valcourt désirent présenter un projet de mise en commun des ressources et regroupement des plans de Sécurité civile sur un serveur informatique dans le cadre de l'aide financière ;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Favreau, appuyé par la conseillère Josiane Tremblay

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt s'engage à participer au projet de mise en commun des ressources et regroupement des plans de Sécurité civile sur un serveur informatique et à assurer une partie des coûts ;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt nomme la Ville de Valcourt organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **8.11 Photocopies et feuillets pour la tire de chevaux du comité de loisirs de Maricourt**

174-2022

ATTENDU QUE Mme Anita Goupil, bénévole au sein du comité de loisirs, a fait une demande au conseil de la municipalité pour faire l'impression de photocopies pour distribuer aux citoyens en lien avec la Tire de chevaux annuelle;

ATTENDU QUE la municipalité offre également, au besoin, de défrayer les coûts d'impression d'un feuillet concernant l'évènement par La Paperasse Kreasoft inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay, appuyé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt permette à Mme Anita Goupil de faire les impressions de photocopies nécessaires à l'évènement et défraie les coûts à La Paperasse Kreasoft inc. associés à l'impression d'un feuillet au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **8.12 Demande de soutien du cercle des fermières de Richmond**

175-2022

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier du Cercle des fermières de Richmond;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir la mission de cet organisme qui par ces techniques traditionnelles et modernes d'arts textiles contribuent à briser l'isolement de ces membres après cette longue période de confinement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon appuyé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu d'accorder un soutien financier au montant de cent dollars (100\$) au Cercle des fermières de Richmond.

Proposition adoptée

## **9. MRC**

- Présentation du PRMHH, dépôt au mois de septembre
- Projet à Racine, les riverains souhaitent creuser le lac pour en faciliter l'accès, les frais seraient divisés entre eux.
- Protection du patrimoine, la personne ressource à la MRC sera Annie Jasmin
- Plan stratégique, objectifs à court/moyen terme
- Comptable engagé pour fermer les années antérieures

## **10. Environnement**

Bac de récupération du polystyrène en fonction. Celui-ci est récupéré par SOPREMA pour être entièrement réutilisé

## **11. Loisirs**

La tire de chevaux aura lieu le 21 août 2022.

## **12. Incendie**

Il n'y a pas eu d'intervention par le RIPIV en juin 2022

## **13. Divers**

Aucun divers

## **14. Période de questions**

Une deuxième période de questions a eu lieu.

## **15. Levée de la séance**

176-2022

La levée de l'assemblée à 20h14 est proposée par la conseillère Nancy Gagnon et appuyé par la conseillère Josiane Tremblay.

La signature de ce procès-verbal par le maire fait foi de signature sur les résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Daniel Gélinau  
Maire

---

Nancy Daigle  
Directrice générale